

MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES

CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2012

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger

La carte d'étudiant 2011/2012 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé de se faire connaître **avant le 30 Avril** au secrétariat du Centre Audiovisuel.

2^{ème} semestre

Droit des sûretés	jeudi 31/05/2012	9h30-12h30	Amphi 1
Droit des entreprises en difficulté	jeudi 31/05/2012	14h15-17h15	Amphi 1
Droit pénal des affaires	vendredi 01/06/2012	14h-15h	Amphi 1

1^{er} semestre (uniquement pour les étudiants qui ne se sont pas présentés en février)

Droit fiscal des affaires	vendredi 25/05/2012	9h30-12h30	Amphi 1
Droit bancaire	vendredi 25/05/2012	14h15-17h15	Amphi 1
Histoire de la pensée juridique	vendredi 01/06/2012	11h30-12h30	Amphi 1
Droit européen des affaires	vendredi 01/06/2012	16h-17h	Amphi 1

Documents autorisés :

Droit des sûretés : Code civil non annoté

Droit des entreprises en difficulté : Code civil/Code de commerce/Code des procédures collectives non annotés

Droit fiscal des affaires : Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales/calculatrice

Droit bancaire : Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil non annotés

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu à partir du 14 mai.

La répartition des jurys sera communiquée ultérieurement